



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 110 spécial publié le 21 août 2023

Sommaire affiché du 21 août 2023 au 20 octobre 2023

SOMMAIRE

DDETS

- Arrêté n°2023-DDETS91-176 du 17/08/2023 portant abrogation de l'arrêté n°2023-DDETS91-88 du 23 juin 2023 portant fermeture temporaire de l'établissement d'accueil du jeune enfant "Les Petits Chaperons Rouges" géré par la société "LPCR Groupe" à Massy



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

ARRÊTÉ N° 2023-DDETS91-176

portant abrogation de l'arrêté n°2023-DDETS91-88 du 23 juin 2023 portant fermeture temporaire de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Les Petits Chaperons Rouges » géré par la société « LPCR Groupe » à Massy

LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L2324-1 à 4 et R2324-16 à 48 du code de santé publique ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L121-1 et L122-1 ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME, Préfet hors classe en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté n°2023-PREF-DCPPAT-BCA-065 du 3 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Alain CASTANIER, Préfet délégué pour l'égalité des chances, auprès du Préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté n°2011-ARR-DPMI-0704 du 19 septembre 2011 portant autorisation de fonctionnement de l'établissement multi accueil collectif « Les Petits Chaperons Rouges » 3-5-7 rue du Théâtre 91300 MASSY ;

VU l'arrêté n°2023-DDETS91-88 du 23 juin 2023 portant fermeture temporaire de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Les Petits Chaperons Rouges » géré par la société « LPCR Groupe » à Massy ;

CONSIDERANT le courrier du 30 juin 2023 adressé au Préfet par le Président du groupe LPCR sollicitant le retrait de l'arrêté n°2023-DDETS91-88 du 23 juin 2023, qui prononce la fermeture totale pour 6 mois de la crèche « Les Petits Chaperons Rouges » ;

CONSIDERANT la réunion du 28 juillet 2023 en présence de la société LPCR, de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne et de la direction de la protection maternelle infantile du Conseil Départemental de l'Essonne durant laquelle ont été exposées les mesures correctives prises par le groupe, à savoir :

- 1- La prise en compte des problématiques liées à l'aménagement des espaces, notamment des espaces de sommeil,
- 2- Un planning revu afin de se conformer à l'obligation d'encadrement et surveillance des enfants pendant le temps de sommeil,
- 3- La nomination d'une nouvelle directrice, expérimentée, titulaire d'un diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, en mesure d'assurer le respect de la réglementation et de mettre en place toutes les actions garantissant la sécurité et le bien-être des enfants accueillis,
- 4- La mise en place d'outils de communication à l'attention des parents,
- 5- Une proposition de reprendre, dans le cadre d'une montée en charge progressive à compter du 28 août, une activité de la crèche avec une capacité de 30 places dans une nouvelle configuration des locaux ;

CONSIDERANT la lettre d'intention de la société LPCR reçue le 31 juillet par le Président du Conseil Départemental dans laquelle le groupe s'engage à l'application des mesures correctives discutées lors de l'échange du 28 juillet. En outre, est joint à ce courrier le dossier de demande de modification de l'agrément dans la perspective d'une réduction de la capacité à 30 places ;

CONSIDERANT le courrier du 3 août 2023 du Président du Conseil Départemental au Président de LPCR rappelant les différentes étapes depuis le 15 mai 2023 et émettant, suite à la rencontre du 28 juillet, un avis favorable pour la réouverture de l'établissement au 28 août 2023 dans le cadre d'une baisse de capacité. Il rappelle également que sera mise en place, avec ses services, la procédure prévue pour la réouverture de la crèche.

Sur proposition de la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté préfectoral n°2023-DDETS91-88 du 23 juin 2023 portant fermeture temporaire de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Les Petits Chaperons Rouges » géré par la société « LPCR Groupe » à Massy est abrogé à la date du 28 août 2023.

Article 2 :

Le présent arrêté est notifié à Monsieur RODOCANACHI Jean-Emmanuel Président de la société « LPCR Groupe ».

Article 3 :

Le présent arrêté est communiqué au Président du Conseil Départemental de l'Essonne et au Directeur de la CAF.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le Préfet de l'Essonne, soit hiérarchique auprès du Ministre chargé des solidarités et de la santé,

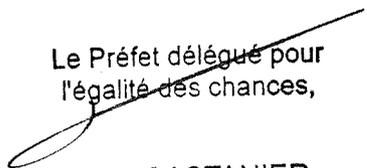
dans les deux mois suivant la notification pour l'intéressé et sa publication pour les tiers. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Versailles, également dans un délai de deux mois à compter de la notification pour l'intéressé et la publication pour les tiers, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice départementale de l'emploi, du travail et de solidarités de l'Essonne, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Evry-Courcouronnes, le **17 AOUT 2023**

Le Préfet délégué pour l'égalité des chances,


Le Préfet délégué pour
l'égalité des chances,

Alain CASTANIER

